



Maine et Loire

Déclaration liminaire CTL 19 décembre 2017

Monsieur le Président,

Au fil des différentes annonces formulées par le gouvernement, politique d'austérité oblige, on constate que la Fonction Publique est une fois de plus la variable d'ajustement budgétaire, et qu'il faut la réduire à la portion congrue.

Au rythme actuel des contre-réformes engagées et de celles à venir, il est aisé de comprendre que la Fonction Publique ne sera plus un rouage principal garantissant l'égalité et la neutralité républicaines des services rendus aux citoyens.

Et, c'est sans doute sous le prétexte fallacieux de faciliter la vie de nos concitoyens que le gouvernement dématérialise à tout-va, ferme les services publics, concentre les structures encore existantes, et délègue au secteur privé des pans entiers de missions auparavant dévolues aux trois fonctions publiques État, Territoriale et Hospitalière.

Quelques exemples dont la liste n'est pas exhaustive pour illustrer notre propos: dématérialisation des certificats d'immatriculation, fermeture de lits d'hôpitaux, développement des Groupements Hospitaliers des Territoires (GHT), mise en place en 2019 du Prélèvement à la Source...etc.

Tout ce que nous évoquons ci-dessus, s'inscrit parfaitement dans la logique des suppressions d'emplois du PLF 2018 avec 1 591 emplois supprimés à la DGFIP, dont 744 pour la catégorie C.

On peut être inquiet pour l'avenir lorsque l'on sait que le Président Macron a donné comme orientation la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, dont 50 000 dans la fonction publique d'État d'ici 2022.

Pour 2018, le solde global des créations et des suppressions d'emplois s'élève à **-1 600 équivalents temps plein (ETP)** dans la Fonction publique d'état.

Comme on peut le constater, notre ministère étant non prioritaire aux yeux de nos gouvernants, et au nom de l'exemplarité, **la DGFIP est en première ligne.**

Le pire est devant nous, combien de suppressions de sites et d'emplois seront supportées par la DGFIP dans les années à venir ?

F.O.-DGFIP a toujours combattu la mise en place des services facturiers, des Services d'Appui au Réseau (SAR), des centres de contact et d'appels, ainsi que des Maisons de Services aux Publics (MSAP) qui mettent en péril la responsabilité, et donc les missions dévolues au comptable public.

Aussi inquiétants sont les récents propos de notre ministre de tutelle qui considère que le comptable public et les agents de la DGFIP ne seraient plus nécessaires à la bonne tenue de la comptabilité des collectivités territoriales les plus importantes. Si cette idée était actée dans les mesures décidées dans le cadre du Comité d'Action Publique 2022, cela mettrait fin au principe de séparation ordonnateur/comptable, et acterait la disparition de la fonction de comptable public. Mais, le but ultime de l'Action Publique 2022 n'est il pas la casse des services publics, et en point d'orgue la disparition de la DGFIP?

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce CTL, **F.O.-DGFIP 49** tient à vous rappeler qu'il condamne sans réserve ce plan social de réduction drastique des effectifs.

La suppression, imposée par la Direction Générale, de 14 emplois dans notre département (1A+, 5B et 8C), vous a conduit à pénaliser des postes et services dont certains sont déjà exsangues. Le but n'est il pas de dégrader encore plus les conditions de travail des agents, pour en finalité justifier la fermeture du poste ou la restructuration/fusion du service concerné.

La réduction de deux postes sur l'effectif de l'EDR va réduire, encore un peu plus, les possibilités de soutien des postes en difficultés.

F.O.-DGFIP 49 tient à vous rappeler que :

- Nous revendiquons instamment l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi à la DGFIP,
- nous exigeons le recrutement des emplois budgétaires à la hauteur des besoins,
- nous demandons, a minima, le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires de tous les concours de catégorie A, B et C,
- nous réclamons le comblement de toutes les vacances d'emplois à chaque mouvement dès lors qu'il existe des possibilités sur ces postes.

Monsieur le Président, nous vous demandons d'annexer cette déclaration liminaire au procès verbal.